



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrologie légale

APPROVAL No. — N^o D APPROBATION

S.WA-T4259 Rev. 1

SEP 15 1989

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Electronic Combination Railroad Track and Track Scale

Bascule électronique pour voie ferrée et camions

APPLICANT / REQUÉRANT:

MANUFACTURER / FABRICANT:

Western Scale Co. Limited
1670 Kingsway Avenue
Port Coquitlam, B.C.
V3C 3Y9

Western Scale Co. Limited
Port Coquitlam, B.C.

MODEL(S) / MODÈLE(S):

RATING / CLASSEMENT:

RRPLC-156150-2
RRPLC-136150-2
RRPLC-206150-2

150 tonne/tonne
or avoirdupois equivalent /
Ou l'équivalent avoirdupois

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These scales are permanently installed full electronic railroad track scales, that are mounted in a pit. The weighbridge main beams and cross beams are fabricated from wide flange steel.

Weight is sensed by end loaded, double ended shear beam load cells mounted under the main beams using a double link shear pin load cell mount. Access to the load cells is via cover plates on the steel deck. Excessive movement is restricted by means of bumper bolts.

The model number is coded to indicate:

- First two or three digits - length in feet
- Next one or two digits - width in feet
- Next three digits - capacity in metric tonne
- The last digit - number of sections
- Prefix "RRPLC" - Pit type with parallel link shear pin load cell mounting.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un pont-bascule pour voie ferrée, entièrement électronique de type surbaissé destiné à être installé dans une fosse. Les poutres et les traverses principales du châssis récepteur sont fabriquées en acier et comportent des ailes larges.

Le poids est capté par des cellules de pesage de cisaillement à double extrémité et à chargement aux extrémités, installées sous les poutres principales à l'aide de goupilles de cisaillement à double liaison. L'accès aux cellules de pesage est assuré par des plaques recouvrant le tablier d'acier. Des boulons de butée restreignent tout mouvement excessif.

Le numéro de modèle peut être décodé ainsi:

- les deux ou trois premiers chiffres - longueur en pieds,
- le ou les deux chiffres suivants - largeur en pieds,
- les trois chiffres suivants - capacité en tonnes métriques,
- le dernier chiffre - nombre de sections,
- le préfixe "RRPLC" indique pour installation dans une fosse avec cellule de pesage montée avec goupille de cisaillement à liaison parallèle.

MODEL NUMBER N° de modèle	CAPACITY Capacité tonne/tonne	PLATFORM SIZE Dimension du tablier ft / pi	LOAD CELLS CAP. Cap. des cellules de pesage POUNDS / livres	N° OF LOAD CELLS N° de cellules de pesage
RRPLC-156150-2	150	15 x 6	100 000	4
RRPLC-136150-2	150	13 x 6	100 000	4
RRPLC-206150-2	150	18 or/ou 20 x 6	100 000	4

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

TERM AND CONDITIONS:

All devices installed under authority of this approval shall be modified as may be necessary to meet applicable regulations and specifications.

Prior to selling any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known to the buyer in writing the following information:

- (1) that final approval is contingent on the results of inspections carried out on devices in service being satisfactory, and
- (2) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the applicant.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

TERMES ET CONDITIONS:

Tout appareil installé en vertu de cette approbation doit être modifié comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes.

Avant de vendre tout appareil du (des) type(s) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir à l'acheteur par écrit les renseignements suivants:

- (1) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et
- (2) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le requérant.

The manager of the Mass Metrology Laboratory of the Department of Consumer and Corporate Affairs at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed ten.

Le gérant du Laboratoire des masses, Consommation et Corporations Canada, à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser dix.

Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire August 25, 1990.

La présente approbation expire le 25 août 1990 à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par le soussigné.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

SEP 15 1989

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale